



Agence canadienne de développement
économique du Nord

Canadian Northern Economic
Development Agency

Agence canadienne de développement économique du Nord

2024-2025

États financiers de fin d'année

Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, 2025

N° de catalogue F1-55F-PDF

ISSN 2816-5861

GCDOCS 139686749

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (« l'Agence »). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence canadienne de développement économique du Nord* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement du personnel qualifié et en assurant sa formation et son perfectionnement, et en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités. Elle établit des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; elle mène annuellement une évaluation fondée sur le risque à l'égard de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable selon un processus continu qui vise à définir les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

À titre de petit ministère, l'Agence canadienne de développement économique du Nord effectue des autoévaluations annuelles des contrôles de base à l'égard de contrôles internes donnés, sous la direction du Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Elle se sert des constatations et recommandations de ces audits internes pour se conformer à la politique de gestion financière du Conseil du Trésor.

Les états financiers de l'Agence canadienne de développement économique du Nord n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Jimi Onalik, président

Ottawa (Canada)

3 septembre 2025

Sean O'Donnell, dirigeant principal des finances

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars

(en dollars)

	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	41 450 070 \$	43 471 252 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 025 038	942 578
Avantages sociaux futurs (note 5)	292 828	292 828
Total des passifs	42 767 935	44 706 657
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	27 355 254	35 582 738
Débiteurs et avances (note 6)	14 094 816	7 888 514
Prêts (note 7)	4 255 963	8 915 113
Total des actifs financiers bruts	45 706 033	52 386 365
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Prêts (note 7)	(4 255 963)	(8 915 113)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(4 255 963)	(8 915 113)
Total des actifs financiers nets	41 450 070	43 471 252
Dette nette ministérielle	1 317 865	1 235 405
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	536 093	548 366
Total des actifs non financiers	536 093	548 366
Situation financière nette ministérielle	(781 772 \$)	(687 039 \$)

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

 Jimi Onalik, président

Ottawa (Canada)

3 septembre 2025

 Sean O'Donnell, dirigeant principal des finances

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2025	2025	2024
	Planned Results	Actual Results	Actual Results
Charges			
Développement économique dans les territoires	58 362 614 \$	64 860 405 \$	59 248 292 \$
Politique et harmonisation		0	0
Services internes	7 958 488	9 207 000	9 227 584
Total des charges	66 321 102	74 067 405	68 475 875
Revenus			
Revenus divers	5 136	14 609	21 420
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(5 136)	(14 546)	(21 413)
Total des revenus	0	64	6
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	66 321 102	74 067 341	68 475 869
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		78 638 926	81 829 005
Variations des montants à recevoir du Trésor		(8 227 484)	(16 068 942)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		3 561 165	3 163 380
Total du financement du gouvernement et transferts		73 972 608	68 923 443
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		94 733	(447 574)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(687 039)	(1 134 613)
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		(781 772 \$)	(687 039 \$)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	94 733 \$	(447 574 \$)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 927	499 980
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 200)	(21 874)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(12 273)	478 106
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	82 460	30 532
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 235 405	1 204 873
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	<u>1 317 865 \$</u>	<u>1 235 405 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État des flux de trésorerie (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	74 067 341 \$	68 475 869 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 200)	(21 874)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	64	6
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(3 561 165)	(3 163 380)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	6 206 302	5 523 967
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	2 021 182	10 544 975
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(82 460)	(62 997)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	0	32 464
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	78 616 064	81 329 031
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 927	499 980
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(64)	(6)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	22 863	499 974
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	78 638 926 \$	81 829 005 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (« l'Agence ») a été établie le 18 août 2009, en vertu du paragraphe 2a) de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attribution dans l'administration publique*. Conformément au décret C.P. 2009-1423, le volet contrôle et surveillance de la Direction générale de développement économique du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été transféré à l'Agence. L'Agence est répertoriée à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Agence s'emploie à bâtir, dans l'ensemble des trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Pour ce faire, elle met en œuvre des programmes de financement pour la population du Nord et les peuples autochtones, et elle guide l'exploitation des ressources et les grands projets par l'entremise du Bureau de gestion des projets nordiques. Elle mène des recherches pour contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, plaide en faveur de la prospérité et de la diversification économiques du Nord, et collabore avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et le secteur industriel.

Pour s'acquitter de son mandat, l'Agence a structuré ses principales responsabilités comme suit :

- a. **Développement économique dans les territoires** – Travailler dans les territoires pour favoriser des conditions propices à une économie durable, diversifiée et novatrice, en collaboration avec les habitants du Nord et les Autochtones, les entreprises, les organisations, d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement.
- b. **Services internes** – Les services internes sont les services qui sont fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et offrir ses programmes. On dénombre dix catégories de services internes : les services de gestion des acquisitions, les services de communication, les services de gestion financière, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion de l'information, les services de la technologie de l'information, les services juridiques, les services de gestion et de surveillance, les services de gestion du matériel, et les services de gestion des biens immobiliers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière, ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à recevoir du Trésor ou à lui verser

Les montants à recevoir du Trésor ou à lui verser découlent d'un écart temporaire entre le moment où une opération a une incidence sur les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor correspondent au montant net de l'encaisse que l'Agence a le droit de retirer du Trésor sans autre imputation à ses autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les opérations avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les opérations sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de prestation pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces opérations peuvent être de nature récurrente ou non récurrente. Les opérations récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des activités et dont on peut se servir pour établir si on peut raisonnablement s'attendre à les gagner à nouveau au cours des années à venir.

Les revenus différés sont des montants reçus avant la livraison de biens et la prestation de services qui seront comptabilisés à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront acquis. Les autres revenus sont comptabilisés pour l'exercice au cours duquel l'événement a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Bien que l'administrateur général de l'Agence se doive de maintenir le contrôle comptable, il n'a aucun pouvoir en ce qui concerne l'utilisation des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction des revenus bruts de l'Agence. Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement représentent la vente de services et les gains réalisés sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

e) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis sans frais par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Agence au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : l'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés concernés. L'obligation résiduelle des employés qui n'ont pas retiré d'indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ de l'ensemble des employés du gouvernement.

g) Instruments financiers

Un contrat constituant un instrument financier impose, dès sa création, des droits et des obligations de recevoir ou de livrer des avantages économiques. Les actifs et passifs financiers représentent ces droits et obligations dans les états financiers. L'Agence comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers.

Les instruments financiers comprennent les débiteurs et les prêts, ainsi que les créditeurs et les charges à payer.

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Tous les coûts d'opérations connexes sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale. Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts.

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés au besoin pour rendre compte de toute condition avantageuse. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt, ou comprennent des clauses de remise de dette. Les contributions remboursables sans condition sont comptabilisées comme des prêts. S'il y a lieu, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. Les prêts en cours sont ensuite évalués au coût après amortissement.

h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition d'immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens (voir la note 8). Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immobiliers situés dans les réserves au sens de la *Loi sur les Indiens*, les œuvres d'art, les collections muséales et les terres publiques auxquelles aucun coût d'acquisition n'est attribuable, ni les actifs incorporels.

i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent se transformer en obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut pas être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

j) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent se transformer en actifs réels si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers.

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rendent compte de la meilleure estimation de l'Agence concernant le montant connexe à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs éventuels, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

I) Opérations entre apparentés

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés à la valeur comptable pour les besoins des états financiers ministériels.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon le financement attribué par le gouvernement par rapport à la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	74 067 341 \$	68 475 869 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(35 200)	(21 874)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 561 165)	(3 163 380)
Rajustements des comptes créditeurs des exercices antérieurs	3 483 828	13 641 587
Remboursement de charges des exercices antérieurs	2 405 800	3 760 454
Remboursement de Paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national et l'allocation de soutien du revenu	1 908	39 981
Diminution des avantages sociaux futurs	-	32 464
Diminution / (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(82 460)	(62 997)
Autres	(831 478)	1 006 133
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 381 234	15 232 368
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, incidence sur les autorisations :		
Augmentation des débiteurs et avances	67 113	68 247
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	64	6
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 927	499 980
Contributions remboursables inconditionnelles	5 437 694	3 081 827
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	5 527 796	3 650 060
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	80 976 371 \$	87 358 297 \$

b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)

	2025	2024
Autorisations fournies		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	23 740 696 \$	24 263 167 \$
Crédit 5 – Contributions	55 421 869	62 390 284
Montants législatifs	2 184 980	2 140 397
Total des autorisations fournies	81 347 545	88 793 848
Moins		
Autorisations disponibles pour les prochains exercices	(64)	(6)
Périmés : Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices antérieurs	(6)	(177)
Périmés : Crédit 1 – Fonctionnement	(131 646)	(1 174 846)
Périmés : Crédit 5 – Contributions	(239 459)	(260 522)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	80 976 371 \$	87 358 297 \$

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'Agence.

(en dollars)

	2025	2024
Créditeurs – autres ministères et organismes	181 977 \$	112 400 \$
Créditeurs – parties externes	2 365 350	10 511 575
Créditeurs – salaires dus aux employés	1 911 922	1 632 824
Total des crédoiteurs	4 459 249	12 256 799
Charges à payer	36 990 820	31 214 453
Total des crédoiteurs et des charges à payer	41 450 070 \$	43 471 252 \$

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts, à savoir le groupe 1 pour les employés inscrits au Régime en date du 31 décembre 2012, et le groupe 2 pour les employés adhérant au Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élève à 1 401 402 \$ (1 267 221 \$ en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois en 2023-2024) les cotisations des employés et, pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de l'Agence étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements se sont vu offrir la possibilité de toucher immédiatement le montant total ou partiel des prestations accumulées à ce jour ou de toucher le montant total ou restant des prestations à leur départ de la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités avaient été réalisés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'exercice sont les suivants :

(en dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	292 828 \$	325 292 \$
Charge pour l'exercice	0	(550)
Prestations versées pendant l'exercice	0	(31 915)
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	<u>292 828 \$</u>	<u>292 828 \$</u>

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'Agence :

<i>(en dollars)</i>	2025	2024
Débiteurs – autres ministères et organismes	45 768 \$	108 395 \$
Débiteurs – salaires dus par les employés	323 021	330 622
Débiteurs – parties externes	16 138 412	9 051 749
Avances aux employés	3 238	1 817
Sous-total	<u>16 510 438</u>	<u>9 492 583</u>
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(2 415 622)	(1604 069)
Débiteurs bruts	<u>14 094 816</u>	<u>7 888 514</u>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	0	0
Débiteurs nets	<u>14 094 816 \$</u>	<u>7 888 514 \$</u>

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des comptes débiteurs des employés et des parties externes, et la provision pour créances douteuses associée utilisée pour refléter leur valeur nette recouvrable :

<i>(en dollars)</i>	2025	2024
Les débiteurs des employés et des parties externes		
Pas en souffrance	1 175 987 \$	330 622 \$
Nombre de jours en souffrance		
1 à 30	1 661 180	0
31 à 60	42 895	260 902
61 à 90	65 023	1 454 897
91 à 365	4 849 838	5 889 727
Plus de 365	7 937 228	1 446 223
Montants dépréciés	729 281	0
Total partiel	<u>16 461 433</u>	<u>9 382 371</u>
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(2 415 622)	(1604 069)
Total	<u>14 045 810 \$</u>	<u>7 778 302 \$</u>

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Prêts

Le tableau suivant présente les détails des contributions à remboursement non conditionnel de l'Agence :

<i>(en dollars)</i>	2025	2024
Contributions remboursables inconditionnelles	8 897 980 \$	12 338 990 \$
Moins : Escompte non amorti	0	0
Sous-total	<u>8 897 980</u>	<u>12 338 990</u>
Moins : Provision pour irrécouvrabilité	(4 642 017)	(3 423 877)
Prêts bruts	<u>4 255 963</u>	<u>8 915 113</u>
Prêts détenus pour le compte du gouvernement	(4 255 963)	(8 915 113)
Prêts nets	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

Contributions à remboursement non conditionnel

Les contributions à remboursement non conditionnel correspondent à des contributions versées à des tiers qui doivent être remboursées sans réserve. Ce portefeuille se compose de 32 (24 en 2023-2024) prêts sans intérêt, assortis de modalités de remboursement annuel prescrites. Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale puisque l'on a déterminé qu'ils n'étaient pas assortis de conditions préférentielles importantes. Une provision de 4 642 017 \$ (3 423 877 \$ en 2023-2024) a été comptabilisée.

Les prêts en cours sont considérés comme des actifs détenus pour le compte du gouvernement et ne peuvent pas servir à acquitter les passifs de l'Agence. Ils sont donc présentés en réduction du montant des prêts bruts de l'Agence.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	Durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Véhicules automobiles	7 ans

<i>(en dollars)</i>	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Adjustments	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2025	2024
Véhicules automobiles	153 118 \$	0	0	0	153 118	(104 732)	(21 874)	0	0	(126 606)	26 512	48 386 \$
Améliorations locatives	2 906 345	22 927	0	0	2 929 272	(2 406 365)	(13 326)	0	0	(2 419 691)	509 581	499 980
Total	3 059 463 \$	22 927		0	3 082 390	(2 511 097)	(35 200)	0	0	(2 546 297)	536 093	548 366 \$

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements dans le cadre de ses programmes de paiements de transfert ou au moment de l'obtention des services ou des biens. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en dollars)

	Paiements de transfert	Location d'immeubles résidentiels	Fonctionnement et entretien	Total
2025	38 229 015 \$	1 862 881	559 001	40 650 897 \$
2026 et ultérieurs	20 919 457	2 138 568	7 100	23 065 125
Total	<u>59 148 472 \$</u>	<u>4 001 449</u>	<u>566 101</u>	<u>63 716 022 \$</u>

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Voici comment ces services gratuits ont été comptabilisés à la valeur comptable dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'Agence :

<i>(en dollars)</i>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Installations	2 125 042 \$	1 757 468 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 436 123	1 405 912
Total	<u>3 561 165 \$</u>	<u>3 163 380 \$</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel aux organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'Agence.

b) Autres opérations entre apparentés avec d'autres ministères et organismes

<i>(en dollars)</i>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Charges	7 155 312 \$	6 343 550 \$

Les charges inscrites à la section b) comprennent le coût des services financiers et administratifs fournis par Services aux Autochtones Canada et d'autres ministères, et excluent les services communs fournis gratuitement qui figurent à la section a).

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle repose sur les responsabilités essentielles de l'Agence. Elle est fondée sur les mêmes conventions comptables que celles qui figurent à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, pour chacun des principaux postes de charges et types de revenus. Voici les résultats sectoriels pour la période :

(en dollars)

	Développement économique dans les territoires	Services internes	2025 Total	2024 Total
Paiements de transfert				
Paiements de transfert	45 733 123 \$	0	45 733 123	41 632 577 \$
Total - Paiements de transfert	45 733 123	0	45 733 123	41 632 577
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	15 084 577	4 971 619	20 056 196	18 991 816
Services professionnels et spécialisés	688 427	2 322 087	3 010 514	2 975 825
Amortissement des immobilisations corporelles	0	35 200	35 200	21 874
Déplacements et réinstallations	807 428	503 098	1 310 525	1 206 814
Immeubles, machines et équipement	4 688	125 292	129 980	199 459
Installations	1 599 680	525 362	2 125 042	1 757 468
Services publics, fournitures et approvisionnements	19 707	66 432	86 139	83 577
Location de bâtiments et de machinerie	904 047	458 125	1 362 172	1 439 417
Transport et services de télécommunication	475	49 030	49 505	26 311
Services d'information	11 743	8 585	20 328	15 376
Services de réparation et d'entretien	2 783	142 029	144 812	121 495
Autres	3 727	142	3 869	3 865
Dépense pour mauvaises créances	2 029 693	0	2 029 693	3 331 902
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(2 029 693)	0	(2 029 693)	(3 331 902)
Total - Charges de fonctionnement	19 127 282	9 207 000	28 334 282	26 843 299
Total - Charges	64 860 405	9 207 000	74 067 405	68 475 875
Revenus				
Récupération des logements de l'État			0	0
Revenus divers	0	14 609	14 609	21 420
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	(14 546)	(14 546)	(21 413)
Total - Revenus	0	64	64	6
Coût net des activités poursuivies	64 860 405 \$	9 206 936	74 067 341	68 475 869 \$

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de l'Agence canadienne de développement économique du Nord pour l'exercice financier 2024-2025

Introduction

Pour veiller à l'efficacité de son système de contrôle interne, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a procédé à l'autoévaluation des secteurs de contrôle clés qui devaient être évalués au cours de l'exercice financier 2024-2025. Un sommaire des résultats d'évaluation et des plans d'action est fourni à la section 2.

1. Résultats des évaluations réalisées au cours de l'exercice financier 2024-2025

CanNor a achevé l'évaluation des secteurs de contrôle clés indiqués dans le tableau suivant. Un résumé des résultats, des plans d'action ainsi que d'autres détails sont également fournis.

Secteurs de contrôle clés	Mesures correctives requises	Résultats sommaires et plans d'action
Administration de la paye	Oui	Dans six cas, la documentation n'a pas établi la conformité aux contrôles; des mesures correctives seront prises.
Gouvernance de la gestion financière	Non	Les mesures de contrôle interne fonctionnent comme prévu. Aucun plan d'action n'est nécessaire.

En ce qui concerne les secteurs de contrôle clés d'administration de la paye et de gouvernance de la gestion financière, la plupart des contrôles fonctionnaient bien et constituaient une base adéquate pour le système de contrôle interne de CanNor. Six cas liés au manque de documentation adéquate ont été relevés et traités au cours de l'exercice financier.

2. Plan d'évaluation

CanNor évaluera le rendement de son système de contrôle interne en mettant l'accent sur les secteurs de contrôle clés au cours d'un cycle de plusieurs années, comme le montre le tableau suivant.

	Exercice 2024 à 2025	Exercice 2025 à 2026	Exercice 2026 à 2027	Exercice 2027 à 2028	Exercice 2028 à 2029
Secteurs de contrôle clés					
Administration de la paye	Oui	Non	Non	Non	Non
Gouvernance de la gestion financière	Oui	Non	Non	Non	Non
Cartes d'achat	Non	Oui	Non	Non	Non
Congés	Non	Oui	Non	Non	Non
Autorisations financières spéciales	Non	Oui	Non	Non	Non
Déplacements	Non	Non	Oui	Non	Non
Accueil	Non	Non	Oui	Non	Non
Avances comptables	Non	Non	Oui	Non	Non
Délégation	Non	Non	Non	Oui	Non
Paiements de transfert	Non	Non	Non	Oui	Non
Passation de marchés	Non	Non	Non	Non	Oui
Créditeurs à la fin de l'exercice	Non	Non	Non	Non	Oui
Débiteurs	Non	Non	Non	Non	Oui

